



le secrétaire général

Monsieur Bernard ACCOYER
Président de l'Assemblée nationale

Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Montreuil, le 13 décembre 2011

Monsieur le Président,

Lorsque le Député Nicolas PERRUCHOT a déposé une proposition de loi visant à créer une Commission parlementaire d'enquête sur le financement des syndicats, la CGT a manifesté une grande surprise à la lecture des attendus, qui affirmaient de façon totalement erronée que les syndicats étaient les organisations les moins contrôlées de France. En effet, la loi du 20 août 2008 leur impose la publication de leurs comptes et même le contrôle par un commissaire aux comptes dès lors que leurs recettes atteignent 230 000 euros.

Face à cette erreur, M. Nicolas PERRUCHOT s'est contenté de modifier les attendus de sa proposition pour maintenir la commission d'enquête. Cela avait amené la CGT à soupçonner une intention malveillante vis-à-vis du syndicalisme.

Comme d'autres dirigeants de confédération, j'ai été convoqué par la Commission à une audition le 27 octobre à laquelle je me suis rendu accompagné de l'Administrateur de la CGT.

J'y ai communiqué les comptes de la CGT, en même temps qu'ils étaient adressés aux membres de la Commission exécutive confédérale en vue de leur approbation à la réunion du 2 novembre, date à laquelle ils ont été certifiés par le Commissaire aux comptes. J'ai répondu à l'ensemble des questions posées par les membres de la Commission parlementaire. J'ai aussi présenté des suggestions notamment quant aux inégalités flagrantes entre les financements et les moyens des organisations syndicales et patronales.

Il s'avère aujourd'hui que la non communication de ce rapport donne lieu à une campagne médiatique à charge contre les syndicats de salariés, et tout particulièrement contre la CGT.

Nous sommes ainsi mis à l'index par de multiples allégations qui demeurent invérifiables. Il serait préférable que les travaux de la Commission fassent l'objet d'un débat public, contradictoire et argumenté.

A ma connaissance, la Commission n'a pas voté sur le principe ou non de la publication du rapport, mais seulement sur les propositions qu'elle a refusées.

Je vous demande par conséquent de faire procéder à la publication des travaux de la commission parlementaire d'enquête sur le financement des organisations syndicales de salariés et d'employeurs, étant entendu qu'elle n'a pas retenu les propositions du rapporteur.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma considération.



Bernard THIBAULT
Secrétaire général de la CGT